

Votre contact

Tel : 01 30 08 61 60

Mail : formation@78-91-95.ifrb.fr

Durée

2 jours (14 heures) réparties sur trois sessions : (deux distancielles et une présentielle)

Horaires

Pour les sessions à distance :
9h00 – 12h45 (1ère session)
9h00 – 13h00 (2e session)

Pour la session présentielle :
10h / 13h – 14h / 17h15

Tarif inter

400 € HT

Public

L'inscription d'une personne implique que l'entreprise ait analysé et validé les besoins du bénéficiaire.

Artisan/Personnel de chantier/Compagnon
Chef d'équipe/Personnel d'encadrement de chantier/ Conducteur de travaux

Prérequis

L'entreprise s'est assurée que le bénéficiaire réponde aux prérequis suivants :

- Connaissance de la langue française écrit et oral requise.
- Avoir une connaissance des prérequis concernant le montage du dossier Qualibat 8731
- Être âgé de plus de 18 ans
- Maîtriser les fondamentaux de son métier

Personne en situation de handicap

Toute personne inscrite faisant état d'un handicap sur le bulletin d'inscription bénéficiera d'un entretien téléphonique, avant la formation, pour valider la faisabilité de son accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.

Profil de l'intervenant

Formateur qualifié FEEBAT Audit Reno

Capacité

6 - 10 personnes

Modalités et moyens pédagogiques

Méthodes pédagogiques :

- Diaporama
- Etude de cas avec un logiciel
- Quizz
- Questionnaire de contrôle des connaissances théoriques

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Depuis janvier 2018, les audits énergétiques sont éligibles à Ma PrimeRenov' et doivent être réalisés par un auditeur dont les qualifications sont précisées par décret n° 2018-416 du 30 mai 2018.

A l'issue de cette formation, les participants devront :

- Réaliser un audit énergétique en maisons individuelles
- Acquérir les moyens de construire et chiffrer un programme de travaux BBC par étapes
- Savoir accompagner les propriétaires dans leur prise de décision de rénover
- Appréhender le marché de l'audit énergétique pour construire une offre de service

CONTENU

Ouverture de stage, prise de contact avec les stagiaires, présentations.

7 h 45 de formation à distance

- Lancement de la formation 30 min
- Accompagnement à la prise en main du module en classe virtuelle
- Se mettre dans les bonnes conditions 20min
- Tester ses connaissances et, si besoin, se mettre à niveau avec des ressources personnalisées
- Se familiariser avec l'audit énergétique 40 min
- Définir le périmètre, le vocabulaire et les exigences de l'audit énergétique
- Etablir un diagnostic énergétique 1 h 40
- Connaître les outils de diagnostic, savoir analyser des factures énergétiques, récolter les données, et identifier des actions de rénovation
- Construire et chiffrer une rénovation énergétique 2 h 15
- Découvrir des méthodes pour concevoir des rénovations performantes et les chiffrer, connaître les aides financières et les écogestes, appréhender les logiciels de simulation de rénovation
- Réaliser une simulation énergétique et financière 2 h 15
- Produire un audit énergétique à partir d'une visite virtuelle et d'un besoin client
- Définir sa posture d'auditeur 5 min
- Connaître ses qualités d'auditeur énergétique

Journée de 6 h en présentiel

- Ouverture de la formation en présentiel 30 min
- Présentation de la journée et expression des retours sur le distanciel
- Vendre un audit 2 h 40
- Identifier les freins et leviers de la rénovation énergétique, définir son offre d'audit énergétique et son argumentaire
- Restituer l'audit et faciliter la prise de décision 2 h 30
- Apprendre à présenter un projet de rénovation et à adapter son discours
- Obtenir la qualification d'auditeur énergétique 20 min
- Connaître les organismes et les démarches de qualification

Clôture de la formation -15 mn

- Valider la formation d'auditeur énergétique 15 min
- Vérifier ses acquisitions et juger de la formation

INFORMATIONS

Validation des acquis : une attestation de présence en formation sera délivrée aux stagiaires qui auront participé à l'ensemble de la formation.

Attention : le seul suivi de ce module de formation ne permet pas de remplir les exigences de la qualification 8731 de Qualibat

Pour accéder à la qualification 8731 – audit énergétique en maison individuelle, QUALIBAT s'assurera en complément, conformément au décret du 30 mai 2018, que le référent technique « audit » désigné par l'entreprise soit un thermicien ou un responsable de travaux possédant une véritable expérience en matière de rénovation énergétique. La durée d'expérience requise en matière de rénovation énergétique :

- d'un titre ou d'un diplôme de niveau I dans le domaine de la maîtrise de l'énergie est d'un an
- d'un titre ou d'un diplôme de niveau II ou III dans le domaine de la maîtrise de l'énergie est de trois ans ;
- d'un autre titre ou diplôme est de cinq ans.